



## **Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications**

### **Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace**

#### **Procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2021**

La réunion a eu lieu par visioconférence

#### Ordre du jour :

1. **A la demande du groupe parlementaire CSV, échange de vues avec Messieurs les Ministres sur :**
  - le superordinateur luxembourgeois, dénommé "MeluXina", appelé à intégrer le réseau européen "EuroHPC" de superordinateurs et dont l'implantation devrait être effective au printemps 2021;
  - les derniers développements en matière de projet de scission de l'activité "Networks" des autres activités du groupe SES qui ne serait plus à l'ordre du jour

**Uniquement pour les membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications:**
2. **7632** **Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen et portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant: 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat**
  - Désignation d'un Rapporteur
  - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
3. **Divers**

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Pim Knaff, M. Marc Lies, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane

Reding, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Nancy Arendt épouse Kemp remplaçant M. Serge Wilmes

M. Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias

M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie

Mme Anne-Catherine Ries, Directeur du Service des Médias et des Communications

M. Guy Harles, du Service des Médias et des Communications, Commissaire du Gouvernement près SES Astra

Mme Anne Blau, Mme Laure Bourguignon, M. Michel Asorne, du Service des Médias et Communications du Ministère d'État

M. Mario Grotz, du Ministère de l'Économie

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

M. Roy Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Marc Baum, observateur délégué

\*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

\*

**1. A la demande du groupe parlementaire CSV, échange de vues avec Messieurs les Ministres sur :**

**- le superordinateur luxembourgeois, dénommé "MeluXina", appelé à intégrer le réseau européen "EuroHPC" de superordinateurs et dont l'implantation devrait être effective au printemps 2021;**

**- les derniers développements en matière de projet de scission de l'activité "Networks" des autres activités du groupe SES qui ne serait plus à l'ordre du jour**

Après ses mots de bienvenue à l'adresse des Messieurs les Ministre des Communications et des Médias et Ministre de l'Économie ainsi qu'aux membres des deux commissions parlementaires réunies, Monsieur le Président Guy Arendt (DP) passe en revue les points à l'ordre du jour, à savoir la demande du CSV pour un échange de vues avec les deux Ministres sur, premièrement, le superordinateur luxembourgeois, dénommé, « MeluXina », et deuxièmement, les derniers développements en matière du projet de scission de l'activité « *Networks* » au sein du groupe SES. L'orateur relègue ainsi la parole à un représentant du groupe politique CSV afin que celui-ci puisse exposer ses demandes.

Madame Viviane Reding (CSV) explique que l'objet de la demande du CSV est de mieux cerner les liens existant entre les projets du superordinateur « MeluXina », du réseau « *HPC Network* » et la plateforme GAIA-X. Par ailleurs, le groupe politique chrétien-social souhaiterait savoir dans quelle mesure ces projets auront un impact sur :

- les finances publiques ;
- la recherche et particulièrement la recherche dans le domaine de l'informatique quantique ;
- l'initiative « *medical valley* » au Luxembourg.

Suite à cette requête de Madame Reding, Monsieur le Ministre de l'Économie Franz Fayot prend la parole en commençant par souligner que le projet HPC relève d'une grande importance pour la politique économique du Grand-Duché puisqu'il a trait à la puissance de calcul nécessaire pour préparer la recherche luxembourgeoise, mais également de manière plus générale, l'économie luxembourgeoise à la transition digitale. L'orateur rappelle que le Gouvernement a mis en place une stratégie tendant à promouvoir le développement d'une économie de plus en plus axée sur les données (« *data driven economy* ») qui aborde notamment des domaines tels que le « *Big Data* », l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») et l'Internet des objets (« *Internet of things* »).

L'orateur continue son intervention en soulevant que le projet « HPC » a été initié sur la base d'un constat fait en 2015 par l'Union européenne (ci-après « UE ») qu'elle ne dispose pas d'assez de puissance de calcul. Allié à trois autres pays européen (Espagne, Italie, France), le Luxembourg a ainsi pris l'initiative de lancer en 2015 un projet d'intérêt européen commun (ci-après « IPCEI », « *Important Project of Common European Interest* ») dans le domaine des supercalculateurs (« *supercomputing* »), projet qui par la suite fut repris par le Commission européenne.

En février 2019, le groupement d'intérêt économique européen EuroHPC a lancé un appel à candidatures visant à sélectionner un certain nombre d'entreprises au sein de l'UE ayant la possibilité d'héberger un supercalculateur européen. Comme LuxConnect S.A. – personne morale de droit privé dont l'État luxembourgeois est l'unique actionnaire – décida de participer à cet appel à candidatures, le Gouvernement a pris la décision de lui allouer un montant allant jusqu'à 40 millions d'euros afin d'acquérir un supercalculateur de type « *peta-scale* ».

En date du 7 juin 2015, le Luxembourg obtint l'autorisation d'héberger au sein de l'entreprise LuxConnect S.A. le superordinateur « MeluXina ».

En septembre de la même année, le gouvernement a décidé de créer l'entité LuxProvide S.A., filiale de LuxConnect S.A., dont la mission est d'implémenter et d'exploiter l'ordinateur.

Un nouveau jalon fut par la suite posé en novembre 2019 avec la signature de l'accord de siège (« *hosting-agreement* ») entre EuroHPC et LuxProvide S.A., accord prévoyant que pendant une période de cinq ans un tiers des coûts de l'exploitation du supercalculateur sera endossé par l'UE en contrepartie d'un tiers de la puissance de calcul y produite. À la suite d'un marché public organisé en janvier 2020, le Luxembourg a décidé de choisir l'entreprise Atos S.E. en tant que fournisseur du superordinateur.

Le superordinateur « MeluXina » sera hébergé au sein de LuxProvide S.A. dont le siège se trouve dans la commune de Bissen. Le choix par le Gouvernement de cette commune a été motivé par son positionnement en tant que centre luxembourgeois de la digitalisation. L'orateur mentionne qu'il est notamment envisagé d'y installer un campus automobile (« *automotive campus* »), nécessitant également une large puissance de calcul, et que le site sera par ailleurs dédié à la production d'électricité verte produite par l'entreprise Kiowatt S.A. L'orateur souligne qu'il est évident qu'un tel ordinateur est énergivore, il est ainsi estimé qu'il nécessiter environ 1,5 mégawatt par heure pour fonctionner.

À l'heure qu'il est, il est prévu que l'ordinateur sera livré vers les mois de mai ou juin 2021, mais des retards sont d'ores et déjà envisageables, compte tenu de la situation liée à la pandémie Covid-19.

Si le calendrier de livraison est respecté, le superordinateur du Luxembourg se rangera alors parmi le Top 30, voire même parmi le Top 25 des ordinateurs les plus puissants au monde. Le superordinateur aura une capacité de calcul totale de 10 pétaflops, ce qui équivaut à  $10^{15}$  opérations arithmétiques par seconde. Alors qu'une telle capacité n'est que difficilement imaginable, force est de constater que le Luxembourg hébergera alors un véritable ordinateur de pointe sur son territoire.

Le superordinateur « MeluXina » disposera d'une architecture à géométrie variable, un système modulable optimisé, permettant de traiter un grand nombre de données. L'orateur précise que de telles caractéristiques techniques sont essentielles dans les domaines de la recherche, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises et constituent un véritable atout pour la mise en œuvre de la stratégie « *data-driven economy* ».

D'un point de vue technique, l'ordinateur est équipé de deux unités centrales de traitement (ci-après « CPU », acronyme de « *central processing units* »), c'est-à-dire de processus de calcul, et un processeur graphique (ci-après « GPU », acronyme de « *graphics processing units* ») essentiel pour le traitement du « *Big data* » et de l'intelligence artificielle.

Compte tenu de la technologie de pointe inhérente à l'ordinateur, LuxProvide S.A. se dotera d'un certain nombre de compétences pour faire en sorte que l'ordinateur puisse être idéalement utilisé par tout usager intéressé. Dans ce contexte, il convient de souligner que les principaux bénéficiaires de cette technologie seront tout d'abord les centres de recherche publics, en l'occurrence l'Université du Luxembourg et les divers centres interdisciplinaires comme le *Luxembourg Centre for Systems Biomedicine* (ci-après « LCSB »), le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (ci-après « LIST ») et le *Luxembourg Institute of Health* (ci-après « LIH »). Figureront ensuite parmi les usagers du superordinateur le secteur de l'industrie, dont notamment l'industrie automobile avec Goodyear S.A. et IEE S.A. qui ont leurs

sièges également dans la commune de Bissen. D'autres entreprises industrielles plus traditionnelles, à l'instar de Husky S.A. et Ceratizit S.A., ainsi que des entreprises issues du secteur spatial (groupe Thales Alenia Space Luxembourg S.à.r.l et Spire Global S.à.r.l) ont également déjà exprimé leur intérêt pour recourir aux capacités du superordinateur luxembourgeois. En ce qui concerne plus particulièrement Spire Global, société active dans la météorologie et l'observation terrestre, il est estimé que si jamais ladite entreprise arrivera à mettre en œuvre son plan d'affaires au Luxembourg tel que prévu, ses besoins en termes de capacité de calcul augmenteront du simple au triple sur une période de cinq ans. Dans ce contexte, l'orateur tient à souligner que le réseau HPC est un marché d'avenir et une infrastructure essentielle qui ne cessera de gagner en importance.

Actuellement, le capital de LuxProvide S.A. s'élève à 30 millions d'euros et la société emploie 8 personnes. D'ici à 2023, la société envisage de recruter 23 personnes supplémentaires.

L'orateur précise encore que le superordinateur « MeluXina » sera un ordinateur hautement performant et son utilisation se focalisera surtout sur la sécurité, plus particulièrement sur la cyber-sécurité et la protection des données.

En outre, LuxProvide S.A. sera doté de l'expertise technique nécessaire pour permettre d'accompagner les usagers du superordinateur. Ainsi, en janvier 2020, le Luxembourg, en tant que membre d'un consortium dirigé par l'Allemagne, a obtenu un subside d'un million d'euros pour l'implantation d'un centre de compétences au niveau national, l'idée étant de créer, en collaboration avec l'Université du Luxembourg et Luxinnovation un écosystème général favorable pour l'usage du superordinateur. D'abord, le centre de compétences offrira le support nécessaire aux entreprises afin que ces dernières puissent développer leurs interfaces. Ensuite, il permettra également la conclusion de partenariats dans le domaine de la recherche et du développement ainsi que le partage de savoir-faire et d'expertise en ce domaine. Finalement, le centre de compétences servira également de banc d'essai aux technologies autour de l'HPC.

Ce centre de compétences national poursuit également un objectif plus large, à savoir l'accès pour les autres pays membres de l'UE au savoir-faire technologique développé au Luxembourg et l'établissement d'un réseau pour les petites et moyennes entreprises actives dans le secteur de l'industrie ainsi que pour les universités.

L'orateur conclut son intervention en soulignant l'importance de ce projet pour le Luxembourg et l'UE, étant donné qu'un grand nombre de projets y sont liés, à l'image de l'initiative GAIA-X, lancée par l'Allemagne et la France pour mettre sur pied un cloud au niveau européen. Alors que l'initiative franco-allemande d'un cloud européen fut par la suite reprise par la Commission européenne, un certain nombre de pays s'y sont associés, dont le Luxembourg. D'après Monsieur le Ministre, le projet relatif au cloud européen s'inscrit dans une suite logique du projet EuroHPC et s'avère très important pour le Luxembourg dans sa poursuite d'une stratégie d'économie axée sur les données. Par ailleurs, ce projet est parfaitement complémentaire du rôle que joue le Luxembourg en tant que pôle digital européen.

Suite à l'intervention de Monsieur le Ministre de l'Économie, Madame Viviane Reding (CSV) prend la parole pour s'enquérir des liens éventuels entre l'ordinateur luxembourgeois « MeluXina » et les cinq autres superordinateurs de type « *petascale* » situés en Bulgarie, en

République tchèque, au Portugal et en Slovaquie, ainsi que les trois supercalculateurs de type « *pre-exascale* » hébergés en Finlande, en Espagne ainsi qu'en Italie. Tout en saluant la volonté du Luxembourg de s'associer au projet GAIA-X, l'oratrice souhaiterait également obtenir davantage de détails sur la participation luxembourgeoise et les fruits que le Grand-Duché saura en recueillir, sachant que l'initiative s'inscrit dans les discussions autour de la souveraineté numérique européenne.

En ce qui concerne la question de Madame Viviane Reding relative au projet GAIA-X, Monsieur le Ministre de l'Économie Franz Fayot confirme que cette initiative s'inscrit dans le contexte de la souveraineté numérique européenne au sens large, sujet sur lequel il a échangé récemment avec Monsieur Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur. Alors que ce projet se trouve encore à un stade précoce et devra encore être peaufiné, il est évident que le Luxembourg entend y jouer un rôle et en tirer parti. Finalement, l'orateur précise que le projet GAIA-X se trouve régulièrement à l'agenda du Conseil « Compétitivité » à Bruxelles.

Un représentant du ministère de l'Économie (ci-après « représentant ») explique ensuite aux membres des deux commissions parlementaires réunies que les supercalculateurs de type « *pre-exascale* » constituent la prochaine génération des superordinateurs après ceux de type « *petascale* ». Cette nouvelle technologie fait encore l'objet de développements, notamment dans les pays qui se trouvent à l'avant-plan technologique et disposant d'ores et déjà de connaissances significatives dans ce domaine. À partir du moment où le développement de cette technologie se trouvera à un stade plus avancé, il est prévu que d'autres appels à candidatures seront organisés au niveau européen.

À ce jour, les supercalculateurs européens sont déjà connectés à un réseau dénommé « GÉANT », c'est-à-dire par des instituts de recherche et des universités. Le superordinateur luxembourgeois ainsi que les ordinateurs « *pre-exascale* » seront par ailleurs également connectés à ce réseau. Si jamais le Luxembourg est appelé à participer à des futurs appels à candidatures pour des projets pour lesquels sa capacité de calcul s'avère insuffisante, il pourra à tout moment recourir à la puissance de calcul générée par le réseau « GÉANT ».

Alors que le projet GAIA-X est surtout coordonné par l'Allemagne et la France, le représentant précise que le Luxembourg y est d'abord impliqué avec un certain nombre de partenaires tels que les Pays-Bas, la Belgique et la Finlande pour des travaux liés à la structuration du projet. Luxinnovation S.A. suit de près les discussions menées au sujet de GAIA-X et proposera une solution pour que le Grand-Duché puisse se positionner au mieux vis-à-vis de cette initiative. Dans cette perspective, le ministère de l'Économie a en outre pris contact avec un certain nombre d'entreprises luxembourgeoises pour en apprendre un peu plus sur les différents cas d'utilisation (« *use-cases* ») d'un cloud européen par l'économie autochtone, aussi bien dans le domaine de la santé que dans ceux de l'énergie et de la mobilité. L'orateur précise par ailleurs que Luxinnovation S.A. consent à de grands efforts afin de motiver des partenaires luxembourgeois et les sensibiliser à l'égard de cette initiative, le but étant de leur transmettre les compétences nécessaires pour qu'ils puissent participer dans des projets européens.

Suite à cela, Monsieur Marc Hansen (déi gréng) se signale pour poser une question. Sachant que l'ordinateur sera utilisé aussi bien par des entreprises privées que par des institutions de recherche, l'élue cherche à savoir s'il existe d'ores et déjà des conventions visant à régler les relations entre les différents utilisateurs du superordinateur ainsi que les coûts induits. Par

ailleurs, il pose la question de savoir si les instituts impliqués dans la recherche fondamentale auront à supporter les mêmes coûts que ceux qui seront appliqués aux entreprises, étant donné que ces dernières généreront à un moment donné un retour sur investissement sur la base de la recherche qu'ils mèneront par le biais du superordinateur « MeluXina ». L'orateur se demande de plus si le Luxembourg aura la possibilité de générer des synergies dans ce domaine, étant donné qu'un des actionnaires du projet GAIA-X, Atos S.E., est également l'entité choisie par le Luxembourg pour l'acquisition de son superordinateur. Enfin, M. Hansen s'interroge si le projet « *Digital Twin* » constitue un projet potentiel pour recourir aux puissances de calcul du superordinateur « MeluXina ».

A la dernière question de Monsieur Marc Hansen, Monsieur le Ministre de l'Économie Franz Fayot répond que le projet « *Digital Twin* » constitue l'illustration parfaite d'un projet susceptible de tirer profit des capacités du HPC. Le ministère de l'Économie mène par ailleurs actuellement des discussions avec le LIST pour la mise en place d'un accord-cadre définissant les conditions dans lesquelles le LIST pourra recourir à la puissance de calcul du HPC.

Le représentant ajoute que le but recherché est de faire en sorte à ce que le plus grand nombre d'acteurs possible puisse participer à ce projet. À l'heure qu'il est, le superordinateur « MeluXina » dispose d'assez de capacités permettant d'accueillir tout acteur intéressé, sans distinction. Le supercalculateur « MeluXina » est perçu comme une infrastructure de recherche devant offrir les mêmes conditions à tous les acteurs, qu'ils soient issus de la recherche fondamentale, de la recherche industrielle ou simplement des petites et moyennes entreprises.

Des discussions sont actuellement menées pour mettre en place un accord-cadre avec le LIST et l'Université du Luxembourg fixant les conditions et les critères pour l'utilisation de l'infrastructure que constitue le superordinateur. Dans ce contexte, il est prévu que les coûts y afférents seront calculés en fonction des besoins des usagers. Pour ce qui concerne les entreprises, celles-ci devront dans une première phase être incitées à participer à l'initiative. Des preuves de concept (ci-après « POC », « *proof of concept* ») seront ainsi mises en œuvre afin que des premiers cas d'utilisation puissent être testés et les entreprises acquérir des connaissances. Les coûts relatifs à l'usage du superordinateur par les entreprises seront là-aussi calculés en fonction de la puissance de calcul utilisée.

Un autre facteur de coût sera également généré par le recours des usagers aux compétences de LuxProvide S.A. dans certains domaines, comme par exemple l'automobile avec le développement d'algorithmes.

Le modèle applicable pour le calcul des coûts d'utilisation des capacités du superordinateur sera ainsi le même, aussi bien pour les entreprises que pour les instituts de recherche. Il est envisagé de conclure des contrats individuels avec les entreprises, alors que le ministère de l'Économie table plutôt sur des contrats-cadre à élaborer avec l'Université et les instituts de recherche.

L'orateur indique par ailleurs que des premières estimations relatives aux coûts d'utilisation de l'HPC ont déjà été réalisées. En comparant le centre de recherche luxembourgeois à d'autres centres de recherche comme celui situé à Stuttgart, il échet de constater que les prix offerts

par le réseau luxembourgeois sont compétitifs par rapport aux prix offerts par la concurrence étrangère.

Revenant à la question relative aux synergies avec Atos S.E., le représentant précise que l'ordinateur luxembourgeois dispose également d'un module dit « cloud ». À partir du moment où les solutions Cloud atteignent un certain niveau, elles devront en effet recourir aux capacités du HPC. Il existe donc une véritable interaction entre ces deux technologies. Le module dit « cloud » du supercalculateur « MeluXina » permettra ainsi d'établir un lien direct avec le projet GAIA-X. Le Luxembourg dispose donc de tous les prérequis d'ordre technique permettant de combiner le HPC au cloud européen.

Madame Viviane Reding (CSV) tient à souligner que l'initiative GAIA-X sera surtout mise en œuvre pour garantir une souveraineté européenne dans le domaine du cloud. Il lui est toutefois revenu qu'en novembre de l'année dernière, l'entreprise américaine « *Palantir Technologies Inc.* » s'est associée au projet GAIA-X. Dans ces circonstances, l'oratrice s'interroge sur la compatibilité d'un tel partenariat avec les intérêts européens poursuivis dans le cadre du projet d'un cloud européen.

Dans ce contexte, le représentant tient à soulever qu'un certain nombre d'entreprises non-européennes ont déjà exprimé leur intérêt pour participer au projet GAIA-X. Une question qui se pose est de savoir si ces entreprises sont capables de garantir les critères imposés par GAIA-X, qui ont notamment trait à l'interopérabilité et à la transmission sécurisée et gratuite de données d'un cloud à un autre. L'orateur estime que, compte tenu de la façon dont ces entreprises sont aujourd'hui positionnées, il met en doute qu'elles puissent respecter ces critères. Alors que les entreprises étrangères ne sont pas d'office exclues dans de l'initiative GAIA-X, elles devront toutefois montrer patte blanche pour démontrer qu'elles se plieront aux critères visant à garantir la souveraineté recherchée au niveau européen.

Étant donné que les membres des commissions réunies n'ont plus avancé de questions à l'égard de ce premier sous-point, Monsieur le Président Guy Arendt (DP) passe au prochain sujet à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir celui des derniers développements en matière de projet de scission de l'activité « *Networks* » des activités du groupe SES S.A.

En guise d'introduction, Monsieur Laurent Mosar (CSV) rappelle qu'il ne s'agit pas de la première fois que cette problématique est discutée en commission parlementaire. Lorsque l'orateur a interpellé le Gouvernement à ce sujet, il était question d'une scission de deux domaines d'activités et de la création éventuelle d'une entreprise aux États-Unis pour y implanter les activités ne touchant pas au domaine des satellites. Selon les informations de la presse, il semble désormais que ce projet de scission de ces deux activités a été abandonné. Considérant les dernières déclarations à ce sujet, selon lesquelles une décision définitive sur la scission n'a pas été prise, l'orateur souhaite revenir sur ce dossier afin d'en éclairer les derniers développements.

Monsieur Laurent Mosar met en avant, que le domaine des satellites est devenu très concurrentiel. En lisant la presse spécialisée, il échet de remarquer que l'entreprise SES S.A. n'est plus aussi compétitive comparée aux autres entreprises actives dans ce domaine. Selon l'orateur, l'entreprise SES S.A. encourt ainsi un danger potentiel de faire objet d'une offre publique d'achat (ci-après « OPA ») hostile. Alors que SES S.A. dispose d'un système



complexe de groupements d'actionnaires qui fait qu'une telle OPA ne pourra que difficilement se réaliser, il n'en reste pas moins que la situation de l'entreprise reste difficile, ce qui est notamment observable au niveau du cours de l'action qui a connu des baisses considérables. Une baisse du cours de l'action de SES S.A. est un sujet d'inquiétude étant donné son incidence sur le montant des dividendes à verser à l'État luxembourgeois, actionnaire d'envergure.

Au vu de ce qui précède, l'orateur pose un certain nombre de questions à l'attention de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel :

- Est-ce que Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut confirmer que le projet de scission des deux domaines d'activités a été définitivement écarté ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut-il donner des informations sur la stratégie alors envisagée par l'entreprise SES ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre des Communications et des Médias peut confirmer que le plan social, dont il a été question à un moment donné, a été abandonné ?
- Comment Monsieur le Ministre des Communications et des Médias voit-il l'évolution du cours de l'action les derniers mois voire années ?
- Quel est, selon Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, l'avenir du site luxembourgeois sis à Betzdorf? Est-ce qu'en sus du domaine des satellites il sera également envisagé d'y développer le domaine « *Networks* » ?

Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel précise que SES S.A. est une société cotée en bourse et qu'il ne lui appartient pas de commenter sur la stratégie du groupe. Ensuite, l'orateur tient à réitérer les propos qu'il avait déjà avancé, à savoir que SES S.A. n'envisage pas d'implanter une firme aux États-Unis. La scission structurelle entre les activités « *Networks* » et les activités de vidéo n'est plus à l'ordre du jour pour des raisons internes et externes. En ce qui concerne les facteurs externes, que l'orateur peut évoquer étant donné leur caractère non-confidentiel, la situation actuelle dans le domaine des satellites est précaire en raison de la situation économique engendrée par la pandémie Covid-19 et de son impact sur un segment de clients important pour SES S.A., à savoir les exploitants de bateaux de croisière, les compagnies aériennes et les diffuseurs d'événements sportifs. Évidemment, compte tenu des évolutions qui peuvent rapidement se produire dans le secteur des satellites, la société devra être prête à réagir rapidement en fonction de la situation.

Pour revenir à la question relative au plan social, l'orateur se réjouit que celui-ci n'est pas advenu, ce qui démontre la pérennité du site luxembourgeois. Dans ce contexte, l'orateur cite l'administrateur délégué de SES S.A., qui lors d'une conférence internationale avait avancé que le Luxembourg serait le berceau de SES S.A. Le Gouvernement, en tant qu'actionnaire de SES S.A., aura toujours un œil vigilant sur toute problématique liée au site luxembourgeois et à la situation du personnel.

Tout en réitérant son incapacité de commenter la stratégie de SES S.A. en raison de son statut de société privée, l'orateur indique que le secteur des satellites subit actuellement une phase difficile compte tenu de la concurrence accrue émanant des autres pays, comme les activités menées notamment par les Messieurs Elon Musk et Jeff Bezos pour en citer quelques-uns.

Suite cette intervention, Monsieur Laurent Mosar (CSV) tient à préciser qu'il avait pris connaissance des projets d'implantation d'une société aux États-Unis à travers la presse luxembourgeoise et de la presse spécialisée américaine. Il indique être soulagé d'entendre de la part de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel, que ces projets ne sont plus d'actualité. De même pour la stratégie de SES S.A., l'orateur affirme avoir voulu une appréciation de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel sur les affirmations qu'il a lues dans la presse et se réjouit là-aussi d'entendre que le Gouvernement suit de près la gestion des activités de la société.

L'orateur souhaite toutefois revenir à la question relative à la branche d'activité « *Networks* ». Le CSV constate en effet que les activités de vidéo et de satellite ne figurent plus parmi les branches de haut potentiel. Considérant que l'entreprise SES S.A. n'envisage plus d'implanter une firme aux États-Unis pour y développer le domaine « *Networks* », l'orateur souhaite savoir si SES S.A. envisage de poursuivre le développement de ce domaine au Luxembourg.

Un représentant du Service des Médias et des Communications confirme que le domaine « *Networks* » est un domaine stratégique pour SES S.A. et le développement de cette branche est une priorité de court terme. Dans ce contexte, les années 2020 et 2021 seront décisives compte tenu du lancement du satellite O3b mPOWER, qui augmentera fortement les capacités de SES S.A. dans le domaine du « *Networks* », et du satellite SES-17.

Monsieur Laurent Mosar (CSV) demande, par la suite, à obtenir une appréciation sur l'évolution du cours de l'action de SES.

Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel lui répond que le cours a, à ce jour, atteint une valeur de 7,7 euros par action ce qui constitue une progression de 28% par rapport à sa valeur l'été dernier. Le Gouvernement ne peut donc que se réjouir d'une telle progression encourageante qui démontre la confiance des marchés à l'égard de la société.

Monsieur Laurent Mosar (CSV) intervient pour indiquer qu'il y a lieu d'analyser la raison d'une telle progression.

En saluant l'évolution positive de SES S.A. ces derniers mois, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel relève qu'il estime toutefois que le cours de bourse ne pourra probablement pas encore atteindre cette année le niveau qu'il avait auparavant. Néanmoins, compte tenu que le marché des satellites est en transformation, force est de constater que SES a entrepris des changements stratégiques qui ont été favorablement accueillis par les marchés, d'où l'évolution positive de 28% de son cours de bourse.

2. **7632** **Projet de loi portant transposition de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen et portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant: 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat**

Madame Viviane Reding (CSV) rappelle, en guise d'introduction, que son groupe politique demanda d'ores et déjà le 22 octobre 2020 que le présent projet de loi figure à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications et salue dès lors que ce soit le cas à présent. L'oratrice note que le texte soumis présente une technicité prononcée de manière à ce qu'il devienne souhaitable que l'on invite les intervenants des secteurs touchés à exposer leurs points de vue en la présente commission parlementaire. Aux yeux de l'oratrice, il s'agirait notamment des entreprises œuvrant dans le domaine des télécommunications et de la fourniture d'Internet, de la Chambre de Commerce et de l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ci-après « ULC »). L'oratrice recommande ainsi de ne se pencher sur l'avis du Conseil d'État qu'après avoir eu égard aux points avancés par les entités qui seront affectées par le présent projet de loi.

Monsieur le Président Guy Arendt (DP) abonde dans le sens de Madame Viviane Reding en ce qui concerne l'importance du projet de loi sous rubrique tout en soulignant que celle-ci nécessite que l'on procède dans les meilleurs délais à l'instruction parlementaire à proprement parler sans que cela ne signifie que l'on se priverait de considérer les avis émis par les intervenants intéressés.

Madame Viviane Reding (CSV) réitère ses propos quant à la nécessité de faire entendre les intervenants qui seront en fin de compte touchés par le présent projet de loi une fois adopté en ce que ces entretiens permettraient de mieux cerner l'impact réel qu'aura la mise en œuvre de la loi en projet et qu'il s'imposerait d'avoir égard à l'avis du Conseil d'État qu'après cette étape préliminaire en ce que celui-ci ne touche guère au fond.

Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel, de concert avec Monsieur le Président Guy Arendt (DP), note que des avis de l'ULC, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Salariés sont parvenus à la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications et qu'il s'avérerait dès lors double emploi d'inviter ces organismes, voire les opérateurs économiques qu'ils représentent, à réitérer leurs propos en commission parlementaire.

Monsieur le Président Guy Arendt (DP) souligne également que l'on pourra à chaque étape de l'instruction parlementaire revenir sur un des avis précités si la commission parlementaire en exprime le désir.

## **Présentation du projet de loi**

Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier Bettel donne raison à Madame Viviane Reding lorsque celle-ci ne cesse de souligner l'importance du présent projet de loi en ce qu'il posera le cadre légal pour l'entière des réseaux et des services de communications et qu'il affectera le quotidien des citoyens et entreprises de manière non négligeable.

Une innovation apportée à la législation luxembourgeoise par le présent projet de loi se présente par le ciblage exprès des dits « *over-the-top players* » afin de garantir la protection des consommateurs face à ceux-ci. Il s'y ajoute que le développement des réseaux à haut débit sera facilité. Les nouvelles prescriptions permettront le co-investissement dans le domaine des réseaux à très haute capacité et seraient propices à pourvoir le dernier segment du nœud raccordant l'utilisateur final au réseau ; problématique dite de la « *last mile* ».

Le projet de loi sous rubrique vise également à promouvoir le déploiement du réseau 5G encadrant les procédures d'assignation des bandes de fréquences 5G. Afin de donner aux entreprises une certaine prévisibilité en ce qui concerne leurs investissements dans les réseaux et les services de communications électroniques à haut débit sans fil, le projet de loi fixe la durée minimale de la licence à 15 ans avec possibilité de prolonger ce délai.

Il est également souligné que le partage des infrastructures actives et passives sera soutenu et supervisé par l'Institut luxembourgeois de la Régulation (ci-après « ILR ») ce qui permettra de réduire les coûts afférents à leur déploiement.

En ce qui concerne la protection des consommateurs, l'orateur met l'accent sur les avancées en matière de transparence que le présent projet de loi est censé apporter. Ainsi, il est fait mention d'un outil de comparaison, à établir par l'ILR, qui permettra de comparer les prix et conditions des différentes offres des fournisseurs des services en matière de télécommunications et Internet. Accessoirement, sont évoquées les garanties quant à la portabilité du numéro de téléphone et au respect des rendez-vous d'installation convenus avec les opérateurs en question sous peine d'indemnisation du client.

En guise de conclusion, l'orateur met une fois de plus en exergue l'importance attribuée au présent projet de loi tout en saluant les investissements pris sous l'égide des gouvernants précédents.

Se référant au commentaire de l'article 6 contenu dans le document de dépôt du présent projet de loi, Madame Viviane Reding (CSV) note qu'il est considéré qu'« il est essentiel que les opérateurs, disposant des connaissances techniques et informations appropriées en la matière, coopèrent avec le comité national des communications », ce qui mène l'oratrice à la conclusion qu'il sera de la même manière essentiel de consulter lesdits « opérateurs, disposant des connaissances techniques et informations appropriées en la matière » dans la présente procédure législative en ce que l'avis du Conseil d'État ne manque certainement pas de pertinence, mais se limite aux aspects purement juridiques de la loi en projet sous rubrique.

En guise d'exemple, l'oratrice cite la migration d'une régulation *ex post* à une régulation *ex ante* en ce que ce changement de paradigme se présente comme un élément fondamental dans le projet de loi sous rubrique sans qu'il en soit fait mention dans l'avis du Conseil d'État.

Aux yeux de l'oratrice, il en découlerait qu'il est primordial que l'on traite d'abord des questions politiques qui sous-tendent cette législation en cours d'élaboration avant d'entrer dans les questions relevant de la technique législative ; ce par le biais d'interventions des opérateurs économiques visés et de la représentation des consommateurs dans le cadre d'une réunion de la présente commission parlementaire.

Monsieur le Président Guy Arendt (DP) indique que l'ULC a rendu un avis que l'on pourra, le cas échéant, analyser en commission si tel serait le souhait de Madame Viviane Reding et qu'il ne conçoit dès lors guère en inviter des représentants afin de les faire réitérer oralement les propos émis par écrit. Il s'y ajoute que le Service des Médias et des Communications (ci-après « SMC ») a, lors de la confection du présent projet de loi, eu des contacts directs avec les intervenants concernés.

Madame Viviane Reding (CSV) prend acte du fait que l'ULC a émis un avis écrit tout en insistant que l'avis du Conseil d'État ne comporte aucune mention des points clés du présent projet de loi, c'est-à-dire la régulation *ex ante*, le service universel et les règles spécifiques en droit des contrats de la consommation.

Un représentant du SMC signale que l'ULC, dans son avis écrit, évoque, par exemple, le service public afin de faire part de ses réflexions sans pour autant évoquer des propositions d'adaptations quelconques.

Monsieur David Wagener (déi Lénk) se rallie à la position de Madame Viviane Reding soulignant qu'il s'impose que l'instruction parlementaire de projets de loi d'envergure, tel le

présent, soit effectuée de manière complète nonobstant les appels à la célérité provenant d'autre part.

Monsieur le Président Guy Arendt souligne qu'il ne s'agit aucunement de passer outre les avis autres que celui du Conseil d'État, or, il est impératif que l'on commence l'examen du projet de loi à ce stade-ci ; la possibilité d'évoquer l'un ou l'autre avis lors dudit examen subsiste.

Madame Lydia Mutsch (LSAP) abonde dans le sens de Monsieur Guy Arendt.

L'examen des articles sera entamé lors d'une réunion ultérieure.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 13 décembre 2021

Le Secrétaire-administrateur,  
Noah Louis

Le Président de la Commission de la Digitalisation, des  
Médias et des Communications,  
Guy Arendt

Le Secrétaire-administrateur,  
Cristel Sousa

Le Président de la Commission de l'Économie, de la  
Protection des consommateurs et de l'Espace,  
Claude Haagen